

Echos militants

Le journal du **CODAP**, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme

SOMMAIRE

numéro 1/ 2016

Le procès Habré ou la marche victorieuse des victimes et de la société civile _____ 2

Requérants d'asile LGBTQI: les pays du Maghreb sont-ils "sûrs"? _____ 4

Sensibiliser les jeunes aux réalités de l'asile à Genève _____ 6

Le Miraculé du CFB 2016 _____ 7

Rassemblement de soutien au peuple gambien _____ 9

Le HCR donne la parole aux jeunes réfugiés _____ 10

Moldavie: quand la corruption mine les droits humains _____ 11

Quand les élèves du Centre de la Transition Professionnelle s'engagent _____ 13

Quand anciennes et nouvelles générations de Codapiens se rencontrent _____ 14

Regard sur l'économie nationale algérienne _____ 17

Les savoirs traditionnels : fierté des peuples autochtones _____ 19

30 ANS DU CODAP RÉSERVEZ LA DATE 26 NOVEMBRE!

Le Codap soufflera ses 30 bougies lors d'une grande soirée ouverte à toutes et à tous, le samedi 26 novembre 2016 à Genève! N'hésitez pas à nous envoyer votre contact à codap@codap.org afin que nous vous tenions informés de la suite des festivités ou consultez régulièrement notre site web ainsi que notre page Facebook.

On se réjouit de vous y voir!

30 ANS DE

SOUTIEN



Dessin réalisé par Herji, jeune talent genevois. www.herji.ch

Ca y est, le Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme a dépassé l'âge des participant-e-s à ses activités. Il a plus de bouteille que la majorité des bénévoles qui le font vivre et que les coordinateurs y travaillant. C'est bien juste, cette année, le Codap fête ses 30 ans!

Durant ces trois décennies, les jeunes de quarante pays se sont rencontrés ; ils ont échangé des conseils, partagé des expériences, raconté les coutumes et légendes de leurs pays. Sans le Codap, connaîtrions-nous le Tshukudu, cette trotinette géante, moyen de transport principal à Goma, en RDC ? Aurions-nous goûté l'attiéké de Côte d'Ivoire ? Saurions-

nous que la danse traditionnelle en Moldavie, c'est le Hora (danse en cercle) ? Les liens tissés ont l'incroyable pouvoir d'ouvrir l'esprit tout en stimulant l'engagement des participant-e-s.

Réunis autour de l'envie de s'engager, des centaines de jeunes ont monté des projets, se sont impliqués dans la rédaction de rapports, ont dénoncé des violations, avec l'encouragement et l'appui de l'organisation. D'année en année, la famille Codap s'agrandit, elle se renforce et continue de soutenir la défense des droits humains.

Caroline RITTER
Coordinatrice nationale

LE PROCES HABRE OU LA MARCHE VICTORIEUSE DES VICTIMES ET DE LA SOCIETE CIVILE

Eric-Aimé SEMIEN

Président

Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)

Près de 26 ans après qu'il a été forcé de quitter le pouvoir, l'ancien président tchadien Hissène Habré a été reconnu coupable, le 30 mai 2016, de crimes contre l'humanité, de torture (incluant la violence sexuelle) et de crimes de guerre. Des exactions commises entre 1982 et 1990, sous son règne au Tchad. Il a été condamné à la prison à vie par les juges des Chambres Africaines Extraordinaires (EACs), une Cour spéciale créée par accord entre le Sénégal et l'Union africaine en août 2012. Une grande première sur le continent africain en matière de justice pénale internationale.

Le procès Habré est le premier procès pénal international sur le continent africain impliquant un ancien chef d'Etat. Il s'agit d'un tournant historique dans la lutte contre l'impunité en Afrique. Plusieurs années de lobbying international ont été nécessaires en vue de convaincre l'Union Africaine et le Sénégal de l'entamer. Les victimes et la coalition internationale d'organisations non-gouvernementales ont soutenu la marche de l'Afrique pour traduire Habré en justice. Elles ont montré que, contrairement aux positions excentriques de certains chefs d'Etats africains, il était bel et bien possible pour l'Afrique d'engager des poursuites pénales internationales à l'encontre d'officiels de haut niveau. L'Afrique étant trop souvent le terrain fertile de toutes sortes d'expérimentations anti-démocratiques et de violations des droits de l'Homme, les exigences de justice pénale internationale vont croissant afin de donner des signaux forts de lutte contre l'impunité et de restauration des victimes.

Le temps écoulé entre la fin du règne d'Habré et son jugement semble avoir renforcé la détermination des victimes survivantes, des familles des victimes et des organisations de la société civile qui



les ont accompagnées. De l'Association Tchadienne des Victimes de Crimes et de la Répression Politique (ATVCRP) à l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH), en passant par la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme basée à Dakar (RADDHO), Human Rights Watch international (HRW) et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), rien n'a été négligé pour voler au secours des victimes apparemment laissées pour compte.

Chassé-croisé politico-judiciaire

En l'absence de recours juridiques directs et au vu du timide enthousiasme des autorités tchadiennes actuelles de poursuivre Habré et faire droit aux demandes des victimes, le parcours pour obtenir justice s'est apparenté à un véritable feuilleton, marqué par l'opiniâtreté des collectifs de victimes à réussir là où les Etats semblaient s'être rétractés vis-à-vis de leurs obligations de juger. On a ainsi assisté à un chassé-croisé politico-judiciaire comportant des saisines de juridictions sénégalaises, du Comité

des Droits de l'Homme de l'ONU, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR), des juridictions belges en vertu de la compétence universelle, de la Cour Internationale de Justice et plus récemment de la cour de justice de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La campagne pour le procès Habré s'est aussi inspirée d'exemples glorieux de lutte contre l'impunité à travers le monde. Il a par exemple été fait appel à des experts médico-légaux argentins, forts d'une expérience semblable dans leur propre pays, en vue d'analyser les charniers du Tchad et témoigner au procès Habré. Par ailleurs, le nom de la juridiction (Chambres Africaines Extraordinaires) est calqué sur celui des Chambres Extraordinaires dans les Tribunaux du Cambodge. Ces dernières ont été mises en place en 2000, suite à des discussions entre l'ONU et le Cambodge, en vue de juger les criminels survivants du régime des Khmers rouges entre 1975 et 1979.

La campagne ne s'est cependant pas jouée sur le seul plan juridique. En l'absence de garanties quant à la tenue du procès, les victimes ont tenu à publier leurs témoignages à travers des enregistrements vidéo ou des récits autobiographiques, comme celui de Souleymane Guengeng. Parmi les plus atroces exactions révélées par ces témoignages, on trouve l'entassement de prisonniers dans des cellules exiguës de 3m², sans alimentation, lumière, ni sanitaires. Par ailleurs, plusieurs centaines de personnes ont été assassinées de manière systématique, tandis que d'autres mourraient de leurs conditions de détention. Tout ceci en représailles de leur opinions défavorables au régime Habré.

D'autres sources documentaires, recueillies par Human Rights Watch, ont permis, non seulement d'assurer aux victimes que leurs témoignages seraient connus même après leur mort, mais surtout de porter à la connaissance de la communauté internationale et des médias internationaux les détails des massacres commis par le président Habré. Certaines de ces victimes ont joué un rôle déterminant au procès en témoignant et en livrant des preuves des crimes afin de, selon leurs propres dires, représenter au mieux la mémoire des victimes décédées.

Les effets de la distance et du temps sur le procès

A l'instar de plusieurs procès pénaux internationaux, le procès Habré s'est tenu à des milliers de kilomètres de la plupart des victimes et des endroits où la police secrète du président Habré a commis les exactions. Certains observateurs notent que la distance géographique peut contribuer à la sérénité de la justice. Néanmoins, la plupart des commentateurs déclarent que cet état de fait signifie que la justice reste hors de portée pour de nombreuses victimes et la majorité de la population. En outre, les pouvoirs judiciaires nationaux perdent ainsi des occasions de renforcer leur légitimité. Il faut toutefois noter que la justice tchadienne a poursuivi et condamné

vingt officiels du régime Habré en 2015, dans un effort évident de montrer que la justice pouvait aussi être rendue au Tchad. De manière générale, l'engagement de la société civile ainsi que des professionnels du droit et des médias a permis de réduire la distance et d'engager plus de victimes dans le procès Habré, grâce notamment à des tweets, des retransmissions d'extraits du procès et des témoignages enregistrés.

Paradoxalement, la longue attente des victimes pourrait bien avoir augmenté la qualité des preuves présentées devant les Chambres Africaines Extraordinaires, notamment la qualité des documents écrits, essentiellement issus des archives de la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS - Police politique), trouvées en 2001 par Human Rights Watch. En clair, l'expérience du procès Habré a démontré que le temps écoulé entre les faits et le procès n'est pas toujours une mauvaise chose. Non seulement il n'a eu aucun impact sur la détermination des victimes à témoigner, mais il leur a en plus donné une plus grande liberté pour documenter et organiser leur défense.

L'un des exemples les plus frappants de l'effet du temps sur le procès et les victimes s'est avéré être la découverte d'une dimension jusqu'ici assez mal connue du régime Habré: la mesure avec laquelle la violence sexuelle a été utilisée dans son système répressif. Cette découverte n'a été rendue possible que grâce aux preuves et témoignages d'un certain nombre de femmes, aujourd'hui d'âge mûr, qui ont témoigné de la violence et des abus sexuels auxquels elles ont été soumises, souvent par Habré lui-même. Fixant Habré dans les yeux, elles ont donné le récit détaillé d'actes de viols ignobles et répugnants, chose qu'elles n'auraient pas pu faire il y a vingt ans, lorsqu'elles étaient plus jeunes et sous le choc. C'est ainsi que le crime de violence sexuelle a été spécifiquement reconnu dans le verdict, bien que les juges aient initialement refusé de l'ajouter aux charges.

Une lutte qui rentre dans l'Histoire

À bien des égards, le procès Habré devant les Chambres Africaines Extraordinaires et la campagne qui y a conduit, a souligné l'importance d'une approche stratégique à multiples facettes dans la lutte citoyenne et la recherche de justice pénale internationale. Les victimes et leurs alliés sont allés bien au-delà de toute stratégie juridique évidente pour faire pression sur l'Union Africaine, le Sénégal et leurs partenaires internationaux.

En cherchant le soutien des alliés internationaux de la société civile, en sollicitant l'expertise internationale existante, en frappant à toutes les portes institutionnelles, en utilisant un large éventail de médias, mais aussi en organisant la collecte, la transcription et le stockage des preuves ainsi que la préparation du procès et des déclarations des témoins, ils ont fait œuvre utile. Tant et si bien que l'une des victimes de Habré, Rose Lokissim, s'est exprimée ainsi: « le Tchad les remercie et l'Histoire se souviendra d'eux ».

REQUÉRANTS D'ASILE LGBTQI: LES PAYS DU MAGHREB SONT-ILS "SÛRS"?

Islem Saïd

L'initiative Mawjoudin pour l'égalité
Chargée des migrants LGBTQI

Les personnes LGBTQI' des pays du Moyen-Orient et du Grand Maghreb souffrent non seulement de lois criminalisant leurs rapports sexuels, mais aussi de pratiques homophobes croissantes dans leurs milieux sociaux. L'emprise religieuse extrémiste et l'ignorance populaire sur un sujet longtemps considéré comme tabou sont autant de facteurs explicatifs de ces pratiques. Il résulte de cette situation une hausse importante de demandeurs d'asile venant de ces régions à destination des pays d'Europe de l'Ouest, notamment l'Allemagne. Avec 1,1 million de demandes d'asile en 2015, comment ce pays compte-t-il faire face aux flux migratoires? Et dans quelle logique s'inscrira sa politique de gestion de cette crise ?

L'ouverture qui caractérise la politique migratoire allemande n'est toutefois pas valable pour toutes les catégories de demandeurs d'asile en situation de détresse. Cet état de fait ne s'inscrit aucunement dans l'esprit d'un droit international humaniste qui exige, d'après tous les traités internationaux, l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'Homme, ainsi qu'une prise en charge égalitaire pour toutes les demandes. Ainsi, la Convention de Genève du 28 juillet 1951, définit le réfugié comme une personne craignant des persécutions du fait de sa race, sa religion ou ses choix religieux, sa nationalité ou son appartenance à un certain groupe social. En tant que groupe social vulnérable, les personnes homosexuelles devraient pouvoir bénéficier de la protection de la convention.

Malheureusement, ni la Convention de Genève de 1951, ni les engagements internationaux pris par l'Allemagne n'ont

fait le poids face aux calculs politiques. En effet, le pays de Goethe a choisi de recourir aux solutions faciles pour diminuer le nombre de demandeurs d'asile. Le vendredi 13 mai 2016, le projet de la chancelière allemande Angela Merkel d'inscrire les pays du Maghreb comme "pays sûrs" pour les homosexuels a été validé. Le but poursuivi: barrer la route aux victimes d'actes homophobes ou à ceux soumis à des peines juridiques pensant demander l'asile en Allemagne. Une telle décision nous amène à réfléchir à l'impact de ce projet sur la vie et les espoirs de la communauté LGBTQI du Grand Maghreb.

Une situation alarmante dans le Grand Maghreb

Une simple constatation des humiliations publiques, persécutions sociales et de la torture « légalisée » par les acteurs des Etats (policiers et autres détenteurs du pouvoir exécutif) suffit à révéler la situation alarmante des personnes LGBTQI dans ces pays. Ainsi, la Tunisie, qui semble être le plus ouvert et moderne des pays du Grand Maghreb en matière de droits et de statut personnel, stipule toujours, à l'article 230 de son code pénal, qu'une peine de prison allant jusqu'à 3 ans ferme peut être requise à l'encontre de toute personne pour pratiques homosexuelles. A cela s'ajoute l'utilisation du test anal, considéré comme



acte de torture par l'ONU, afin de prouver l'homosexualité des hommes. Enfin, il faut également prendre en compte la torture psychologique et les sévices que subissent en prison et à leur sortie les personnes LGBTQI. Par crainte d'être emprisonnés, nombreux sont ceux qui hésitent à rapporter qu'ils ont été victimes de viols.

La situation dans les autres pays du Grand Maghreb n'est pas moins sombre et s'avère même plus dangereuse. En Algérie, par exemple, tout rapport sexuel hors mariage est banni. De plus, le code pénal algérien prévoit à ses articles 333 et 338 un alourdissement de la peine si ces rapports sexuels ont lieu entre deux personnes du même sexe.

Article 333

« Toute personne qui a commis un outrage public à la pudeur est punie d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2000 DA. Lorsque l'outrage public à la pudeur a consisté en un acte contre nature avec un individu du même sexe, la peine est un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 1 000 à 10 000 DA. »

Article 338

« Tout coupable d'un acte d'homosexualité est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2 000 DA'.

Le code pénal algérien affirme, à travers ces deux articles la politique discriminatoire et expressément homophobe du pays. Celle-ci s'est traduite à plusieurs reprises par des crimes de haine, comme la lapidation de deux hommes dans la rue en 2001 ou encore le meurtre de deux hommes, l'un en 1994 et l'autre en 1996, en raison de leur orientation sexuelle.

Pour finir, il convient de rappeler que le Maroc vit une situation quasi identique à celle de la Tunisie, malgré la promulgation d'une nouvelle Constitution. Cette dernière protège les citoyens contre toutes formes de discriminations, mais n'a aucun poids réel, les textes de lois de base restant inchangés et criminalisant toujours tout



Liberté de circulation*, à quand l'application ?

*Article 13 de la déclaration universelle des droits humains :

- Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
- Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

rapport consentant entre deux personnes du même sexe. L'espoir de voir ces lois modifiées et harmonisées semble vraiment faible tant que l'idée n'est que très peu soutenue.

Pour toutes ces raisons, il convient de reconnaître la vulnérabilité de la communauté LGBTQI au Grand Maghreb. Leur situation, déjà délicate à la base, s'aggrave du fait des circonstances internationales et des politiques restrictives des pays récepteurs de demandeurs d'asile. La dignité et l'intégrité physique de ces personnes sont de plus en plus attaquables en l'absence d'une protection juridique internationale dans le droit d'asile. Quelle solution face à cet effroyable drame?

Campagne d'opposition

Il semble que le seul espoir restant viendra de l'Etat allemand lui-même, et plus particulièrement des Verts et du parti de gauche radicale, Die Linke. Ces derniers sont opposés à la proposition de la chancelière Merkel. Or, ils disposent d'une

représentation significative au sein du Bundesrat, chambre haute du parlement allemand qui a le pouvoir d'approuver ou de révoquer ce projet. D'où l'importance de mettre en place des campagnes médiatiques et l'urgente nécessité de mobiliser la société civile afin de faire pression sur le Bundesrat. L'opposition des Verts et de Die Linke a d'ores et déjà permis de gagner du temps. Prévu en juin 2016, le vote a finalement été repoussé à l'automne.

SENSIBILISER LES JEUNES AUX REALITÉS DE L'ASILE A GENEVE

Martina AMBRUSO

Association elisa-asile

Sensibiliser le grand public aux questions de l'asile, en apportant des informations concrètes et réalistes, est un pré-requis indispensable à la construction du vivre ensemble à Genève. Dans une société marquée par les mouvements migratoires, l'association elisa-asile a développé ses activités auprès des élèves de collèges du Canton afin d'aborder avec eux les enjeux liés aux procédures d'asile en Suisse.

L'association elisa-asile a pour but premier de fournir une information et une représentation juridique gratuite aux requérants d'asile et aux réfugiés résidant à Genève. De par ses activités, l'équipe de l'association connaît bien les différentes étapes de la procédure d'asile ainsi que ses conséquences sur les personnes qui demandent la protection internationale de la Suisse. Faire part de cette réalité à un public aussi large que possible nous paraît primordial. C'est la raison pour laquelle l'association a peu à peu développé ses activités de sensibilisation, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise lors de formations du Codap.

« Il faut penser la mise sur pied d'un projet comme étant un arbre » m'a-t-on dit au Codap lors de la formation en Gestion de projet de septembre 2015. Grâce à des réflexions communes menées avec des défenseurs des droits humains venus des quatre coins du monde, j'ai pu trouver les mots justes pour concrétiser les aspirations de l'association elisa-asile et mettre sur pied des ateliers de sensibilisation accessibles et ludiques.

Les racines de ce projet partent d'un constat simple : les méandres des procédures administratives par lesquelles passent les personnes qui demandent l'asile en Suisse sont marquées par une grande complexité, ce qui rend leur compréhension parfois

ardue, même pour les initiés. Ainsi, les réalités vécues par les requérants d'asile, les réfugiés, les personnes admises à titre provisoire ou encore celles qui se retrouvent déboutées de l'asile sont bien souvent méconnues du grand public et particulièrement des jeunes. Pourtant, la construction du vivre ensemble dans une société marquée par les mouvements migratoires nécessite la participation d'une importante palette d'acteurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs, mais également individuels et citoyens.

Le tronc du projet correspondait donc à l'action d'informer le grand public. Mais concrètement, quelles formes pouvait prendre cette information ? Et comment est-ce qu'une petite association comme la nôtre pouvait-elle mener ces activités ? Grâce notamment à l'élaboration de la « carte tactique » durant la formation du Codap, nous avons pu identifier les différents acteurs sur le terrain et prendre en compte les structures déjà existantes afin d'insérer notre action dans son contexte. Le cahier du militant a également été d'une grande utilité dans la mise sur pied du projet. Lors de réflexions communes sur les objectifs SMART, nous avons décidé que nos ateliers de sensibilisation devaient, dans un premier temps, viser les jeunes dans les écoles secondaires genevoises. Cela nous a paru non seulement réaliste mais également mesurable dans le temps.

Le feuillage de « l'arbre-projet » ainsi que les fruits récoltés sur le terrain nous ont permis de confirmer la nécessité de notre action de sensibilisation. Lors de notre dernière formation dans un collège genevois, nous avons commencé par un jeu interactif intitulé « Nous sommes tous migrants ». Suite à une série de questions, les jeunes ont pris conscience que la migration fait partie de l'humanité et que nous sommes toutes et tous fruits de déplacements, que ce soit celui de nos parents, de nos grand-parents ou encore de nos arrière-grands-parents.

Dans un deuxième temps, et à l'aide de panneaux de couleurs, nous avons présenté les différentes étapes de la procédure d'asile, et ce dès le moment où une personne dépose une demande d'asile en Suisse. Entrer dans les détails de cette procédure a mis en lumière le parcours du combattant que doivent souvent traverser ces personnes, ainsi que l'attente et l'incertitude qui les accompagnent durant tout le processus.



Nous avons ensuite eu la chance de compter sur le témoignage d'Hassan, requérant d'asile débouté, arrivé d'Afghanistan après avoir été victime de persécutions. Le témoignage est l'un des moments forts des ateliers d'elisa-asile. Il permet de mettre un visage et une histoire sur la réalité des réfugiés dans notre pays. Les élèves sont toujours très respectueux et attentifs et peuvent ensuite poser les bonnes questions, en se basant sur des connaissances et des faits réels.

Pour finir, nous avons animé une activité visant à informer les élèves sur les différents permis de séjour et sur les droits et les non-droits qui leur sont attribués. Cela permet de rendre compte des nombreuses situations où le sens commun se retrouve mis à mal par la loi, par exemple, concernant le regroupement familial.

LE MIRACULÉ DU CFB 2016

Dianguina Soumaré, participant malien du 29^{ème} CFB (Cours de Formation de Base à l'action en faveur des droits humains) qui s'est tenu en avril dernier, nous raconte les difficultés qu'il a rencontré pour obtenir un visa afin de prendre part à la formation.

Je me nomme Dianguina Soumaré. De nationalité malienne, je suis juriste de formation et militant des droits de l'Homme. Mes actions de militants se déroulent au sein d'une association dénommée Consortium Actions Droits Humains (CADH).

Cette association qui est l'émanation de deux jeunes structures, est une organisation à but non-lucratif et apolitique qui milite pour la défense des Droits de l'Homme à travers des actions de promotion et de protection. Elle est membre du Réseau des Défenseurs des droits Humains au Mali, membre du cadre de concertation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), membre de la plateforme Ensemble Nous Sommes Un Peuple et également membre de la synergie pour la justice transitionnelle au Mali. Elle participe et facilite, la formation de ses militants, tant au plan interne qu'externe. Et c'est partant de là, qu'elle a offert l'opportunité à ma modeste personne à prendre part à la 28^{ème} session du CFB, en 2015, organisée par le Codap.

Première tentative: le CFB 2015

Cette formation, devenue réalité pour moi en 2016, a en fait commencé en 2015, date à laquelle j'ai postulé pour la première fois à cette session de formation à l'international. Après avoir monté un dossier en bonne et due forme, soutenu par une ébauche de projet sur la question des détenus, la chance m'a souri. Un mois plus tard, un email m'informait de ma pré-sélection. Ainsi s'est ouverte la phase de sélection définitive qui s'est faite par le biais d'une

interview Skype avec la coordinatrice du cours de l'époque, Sophie Helle! J'ai été retenu parmi les heureux gagnants pour prendre part à ladite formation.

Ainsi commença la longue marche du désert pour l'octroi du précieux sésame qu'est le visa. Une fois les dossiers rassemblés, me voici dans l'enceinte du consulat de France à Bamako. Le dépôt étant fait, un rendez-vous fut pris pour que je retire mon passeport. A ce moment-là j'avais la ferme conviction de décrocher le précieux Graal. Je me présentai à l'heure et au jour dits. C'est là que l'on m'informa du refus de l'octroi de visa pour motifs, d'une part que l'objet et les conditions du séjour envisagé n'étaient pas justifiés et d'autre part, que ma volonté de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa n'avait pas pu être établie.

Malgré les voies de recours mobilisées et les documents adéquats joints à mon dossier, le refus d'octroi de visa fut ferme et définitif. En même temps, la date du CFB 2015 approchait à grands pas.

Dianguina SOUMARÉ

Consortium Action Droits Humains (CADH)
Assistant sur les questions de genre et de gouvernance

Le miracle du CFB 2016

De l'adage nous disant que « Tout vient à point nommé à celui qui sait attendre », je pris mon mal en patience jusqu'à l'ouverture des candidatures de la session du CFB 2016. Optimiste avéré je postulai et le Codap acceptait une nouvelle fois mon dossier comme pour me dire qu'il y croyait encore. Le combat pour la quête du précieux visa recommença, sous l'esprit magnanime d'une nouvelle coordinatrice répondant au nom d'Alexandra Yosef et les bénédictions de toute l'équipe du Codap. Ironie du sort ou malchance, je n'étais pas au bout de mes peines, cette année encore. En effet, le consulat, une fois de plus opposa un refus à ma demande de visa aux mêmes raisons avancées l'année précédente. Il aura fallu à la nouvelle coordinatrice de faire preuve d'une très grande persévérance et d'un message « coup de cœur » adressé au consulat pour voir enfin se produire le miracle qui allait tous nous surprendre. Un soir vers 17 heures, je reçois un appel du consulat m'informant que la commission a revu ma situation et est prête à me délivrer



le précieux sésame sous réserve de me présenter au Consulat à mon retour de voyage. J'ai alors accepté cette proposition à contrecoeur.

Visa et jeunes militants des droits de l'homme: un mariage difficile

Cette posture des autorités consulaires est le reflet d'une France craignant un afflux massif de réfugiés. J'aurais envie de leur répondre, non, je ne souhaite pas immigrer chez vous mais prendre part à une formation qui est un référent pour tout jeune défenseur des droits de l'Homme. Formation qui me permettra de renforcer et soutenir mon engagement pour la promotion et le respect des droits de l'Homme dans mon pays, en Afrique et partout dans le monde.

Ce refus est d'autant plus inexplicable et incongru de la part d'un pays qui prône qu'il est une sentinelle de la protection des droits humains dans le monde. Ne pas octroyer les visas nécessaires à de jeunes militants des droits de l'Homme c'est réduire leur champ d'impact. En refusant l'accès à des formations internationales de haute volée, ils ne pourront renforcer leurs capacités, vivre de nouvelles expériences et rencontrer d'autres jeunes engagés comme eux.

Chaque année sur les vingt-cinq militant-e-s sélectionné-e-s, nombreux sont ceux qui ne prennent pas part au CFB pour cause de non-octroi de visa, situation incompréhensible et inadmissible pour des pays qui incarnent le respect des libertés et des droits fondamentaux. Pour la seule année 2016, neuf militant-e-s se sont vus refusé-e-s leur visa. Ce chiffre est alarmant lorsqu'on sait que sur les vingt-cinq jeunes sélectionné-e-s, vingt nécessitaient un visa pour se rendre à Genève. Ainsi, 45 % des participant-e-s au CFB 2016 ayant besoin d'un visa ne l'ont pas obtenu, du moins du premier coup.

Un message d'espoir

À tous ces jeunes militants et militantes qui se sont vu refuser leur visa pour prendre part à un CFB à Genève, je vous invite à ne jamais baisser les bras puisque le CFB c'est « l'histoire d'une vie ». Tel a été mon parcours pour participer à cette formation.

Au nom de l'ensemble des participants des différents pays, un remerciement à tous ceux et celles qui ont fait du CFB 2016 une réussite.

À Suivre..... (Le Codap où le centre d'intégration du militantisme International au-delà des rêves).



RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN AU PEUPLE GAMBIEN

Sophiyatou NDAO

Amnesty International Sénégal
Coordonnatrice du groupe Amnesty de l'Université Cheikh
Anta Diop de Dakar

Le groupe Amnesty de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a récemment mené plusieurs activités, notamment un fort plaidoyer de défense des droits de l'Homme. En effet, face à la situation politique qui sévit en Gambie depuis quelques mois, Amnesty International Sénégal a organisé une marche pour alerter l'opinion publique nationale et internationale sur les exactions politiques commises par le président Yahya Jammeh dans ce pays « sœur » du Sénégal.

La Gambie est un petit pays anglophone situé à l'intérieur du Sénégal. Avec une superficie de 11'300 km² et une population de moins de deux millions d'habitants, elle constitue une sorte de «langue dans la bouche» du Sénégal. Cette proximité géographique explique que les deux pays partagent les mêmes réalités socioculturelles.

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir du président Yahya Jammeh en 1996, la vie politique gambienne s'est caractérisée par des violations manifestes des droits de l'Homme, notamment la persécution des opposants. Cela sème la terreur au sein de la population. En prélude aux élections présidentielles officiellement prévues en décembre 2016, de nouvelles réformes électorales ont été initiées par le président Jammeh. La communauté gambienne soupçonnant une autre manœuvre de ce dernier pour se maintenir au pouvoir, a organisé des manifestations pour handicaper le projet de réforme. Une forte répression étatique en réaction à ce soulèvement populaire a causé la mort de trois opposants et l'emprisonnement d'une dizaine d'autres par les forces de l'ordre. Les Sénégalais étant très sensibles au vécu quotidien des Gambiens et à la situation politique du pays, Amnesty International Sénégal a décidé d'organiser au cœur de Dakar une manifestation publique le 22 avril 2016 sur la place mythique de l'Obélisque,

suscitant une importante couverture médiatique. La marche a bénéficié d'une forte participation de la société civile sénégalaise et gambienne ainsi que d'une partie de l'opposition gambienne ayant fui la persécution et résidant actuellement au Sénégal. Cette dénonciation des abus de pouvoir du président Jammeh a d'ailleurs été très entendue. La réaction de la communauté internationale a été immédiate avec une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies et des recommandations formulées à l'encontre du président Jammeh par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de son sommet sur la situation politique en Gambie. A travers ses recommandations pour l'apaisement de la situation de violence, la CEDEAO a appelé le président gambien à « faire preuve d'un comportement républicain, éviter l'usage excessif de la force, et instaurer un dialogue franc entre l'opposition et le gouvernement ».



LE HCR DONNE LA PAROLE AUX JEUNES RÉFUGIÉS

Juliane FÉGERT

Bénévole Codap

Du 10 au 17 juin 2016, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a permis, à plus de 25 jeunes réfugiés ambassadeurs de leur pays respectif à participer à la Global Refugee Youth Consultations. Durant cette semaine d'échanges, de réflexion et de travail, l'équipe du Codap a eu l'opportunité de se mêler brièvement à l'événement.

Fortement engagés dans leurs associations et ayant pour quelques uns déjà participé à des consultations nationales, ces jeunes ont un parcours, une implication et une volonté hors norme. Lors d'une soirée détente, le Codap représenté par quatre bénévoles, a été invité à les rencontrer. Au menu, nous avons proposé des jeux de dynamique de groupe tels que Roméo et Juliette, le dragon et le cercle. Puis, ce fut à notre tour de devenir participants en nous lançant dans des exercices de cirque tels que la jonglerie.

Malgré l'apparence festive de la soirée, les jeunes ont également partagé avec

nous leurs visions, leurs projets et les réflexions communes sur lesquelles ils se sont penchés durant la consultation. Cette semaine composée d'échanges, de rencontres avec les ONGs, de consultations



et de workshops, a permis aux jeunes de mettre en lumière leurs idées de solutions quant à la situation des migrants. Une des suggestions serait par exemple, de mettre en place une forme de tandem entre réfugiés déjà établis et arrivants, afin de faciliter et d'améliorer l'intégration.

La mission des États-Unis, quant à elle, a profité de la présence de ces militants en Suisse pour les inviter à un événement.

Juliane et Yassine, deux bénévoles du Codap ont été spécialement conviés pour l'occasion. Durant cette soirée, marquée par de nombreux témoignages, la mission s'est engagée à faire des efforts concernant son implication sur la thématique des réfugiés.

C'est avec satisfaction et une volonté encore plus vive que les jeunes réfugiés sont retournés dans leurs pays d'accueil respectifs. L'engagement du HCR et de la mission américaine de prendre en compte le travail et les échanges enrichissants de cette semaine ont été retenus avec attention par les jeunes militants. Le Codap espère également pouvoir assister à des changements positifs d'ici la seconde séance de la Global Refugee Youth Consultation.

The Global Refugee Youth Consultations

Le but de ces consultations est de permettre aux jeunes réfugiés d'engager des discussions constructives sur des problématiques qui les touchent. À travers le dialogue, ces consultations poursuivent les trois objectifs suivants:

- 1. Promouvoir le dialogue et fournir un environnement propice à tout jeune réfugié pour construire des alliances et un réseau au niveau national et international.*
- 2. Offrir des opportunités à tout jeune, sans distinction de genre, pour leur permettre de devenir des leaders.*
- 3. Renforcer la compréhension des besoins et des aspirations des jeunes réfugiés afin de développer des programmes qui répondent au mieux à leurs attentes.*

À l'issue de ce processus de consultation, un rapport rédigé par les jeunes réfugiés ayant pris part au processus sera présenté au comité exécutif du HCR en octobre 2016. En outre, un film retraçant l'ensemble du processus ainsi que les idées et pensées des jeunes réfugiés sera produit.

MOLDAVIE : QUAND LA CORRUPTION MINE LES DROITS HUMAINS

Vitalie POPOV
Nicoleta IFTODI

Centre d'Information en matière de Droits Humains (CIDO)

La République de Moldavie est classée parmi les pays les plus pauvres d'Europe, dans un contexte où le coût des biens et des services de première nécessité augmente régulièrement. Toutefois, le niveau de corruption est l'un des plus élevés au monde. Selon l'indice de perception de la corruption dans le monde établi par l'ONG Transparency International, la Moldavie se classe en 103ème position sur 175 pays.

La corruption est une épidémie qui a tout infecté: la médecine, l'éducation, le système public, l'accès à la justice et même la population. A cause de celle-ci, nous avons une infrastructure et des produits de faible qualité qui mettent en danger la sécurité de la population ainsi que les droits humains. La corruption sape la crédibilité de la justice, qui est soumise à l'environnement politique. Ainsi, les jugements des instances judiciaires ne sont souvent pas impartiaux, car les juges et procureurs peuvent être soudoyés. C'est ainsi que le droit des citoyens à un procès équitable est violé.

Autres problèmes relatifs aux droits humains, la question des conditions de détention déplorables et les tentatives constantes de certains politiciens de compromettre l'indépendance judiciaire. En 2014, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a constaté 72 violations des articles de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, dans la jurisprudence de la république de Moldavie. L'Etat a ainsi été obligé de payer 443 271,60 euros de réparation.

« Vol du siècle » et premier ministre en prison

La Moldavie reste divisée en deux catégories: les riches d'un côté et les pauvres, qui forment la majorité de la population, de l'autre. Pour ces derniers, l'évaporation d'un milliard de dollars des réserves nationales en 2013 - "le vol du siècle" - constitue une véritable abomination. En effet, cette somme effarante est devenue une dette nationale qui est désormais à la charge des Moldaves pour une période de 25 ans. L'argent aurait disparu des trois plus importantes banques de Moldavie, juste avant les élections de novembre 2014, à cause de prêts financiers et de crédits bancaires non-performants. Un rapport d'investigation de la fraude réalisé par Kroll (une compagnie privée américaine) a mentionné le nom de personnalités

Anti-Corruption, membre de ce groupe de travail. Il avait alors précisé que tous les membres du groupe avaient été intimidés voire retirés du système. Certains ont même trouvé la mort dans d'étranges conditions.

Les responsables n'ont pas été poursuivis, à une exception près. L'ancien premier ministre, Filat Vladimir, a été condamné en première instance à neuf ans de prison, lors d'un procès polémique. Mené à huis clos, celui-ci a plutôt ressemblé à un règlement de comptes entre clans oligarchiques. Le plus déplorable dans cette histoire est la destruction de preuves et la disparition, dans des circonstances mystérieuses, de plusieurs personnes, dont un député qui a eu accès à des informations concernant la fraude.

La santé publique en danger

Autre conséquence de la corruption, les patients sont loin d'être traités sans discriminations. L'impossibilité de certains patients à « motiver » les médecins avec de l'argent conduit à de grosses négligences médicales.

L'absence de mécanismes effectifs pour le suivi du respect des droits des patients et la poursuite des médecins lors de négligences ou de fautes professionnelles graves est un autre facteur explicatif de la corruption

dans le domaine de la santé. Ainsi, un certain nombre de mauvaises pratiques n'ont jamais été punies. Par exemple, en 2015, un jeune de 23 ans est décédé lors d'une simple opération de l'appendicite. Les conditions sanitaires et techniques, le manque de médicaments dans les hôpitaux, les graves dysfonctionnement de l'assurance-maladie ainsi que la corruption font que tomber malade en Moldavie est devenu dangereux pour la vie.



politiques qui ont été impliquées dans ce crime contre les citoyens. Malgré le fait que l'enquête ait apporté des éléments qui pourraient servir de preuves, les autorités compétentes demeurent silencieuses et l'argent n'a, à ce jour, toujours pas été retourné. En 2013 déjà, un groupe de travail secret sur les questions de fraudes dans le système financier avait détecté les origines de ce crime, selon une information révélée par l'un des chefs du Centre National

Manifestations désespérées et déception du peuple

Des dizaines de milliers des personnes ont envahi les rues à plusieurs reprises depuis le vol du milliard. Le 3 mai 2015 environ 50 000 personnes ont participé à de larges rassemblements au centre de Chisinau. Ils manifestaient contre la classe politique actuelle et l'absence d'une enquête impartiale et efficace concernant les fraudes financières. Depuis, les manifestations se sont poursuivies régulièrement, comme l'illustrent des tentes qui sont restées occupées pendant plusieurs mois. Le 20 Janvier 2016, une manifestation plus radicale a même débouché sur une tentative d'assaut du Parlement, finalement empêchée par la police au prix d'une violente confrontation avec les manifestants. Suite à l'absence de résultats des manifestations et l'incapacité de l'Etat à réagir aux demandes de la population, des milliers des personne ont quitté le pays pour trouver un emploi à l'étranger. 45% de la population moldave est ainsi partie à l'étranger pour tenter d'atteindre un niveau de vie adéquat.



Le rôle de l'EPU dans cette histoire ?

La Moldavie va être examinée à la fin de cette année dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU au titre du deuxième cycle de l'Examen Périodique

Universel (EPU). La société civile moldave fonde de nombreux espoirs dans ce processus tout en restant sceptique. Ce pessimisme s'explique par des réformes intérieures inefficaces et surtout par le fait que les forces actuellement au pouvoir sont soutenues de manière continue par l'extérieur, malgré les fraudes, l'inaction voire la complicité du gouvernement dans la crise sociale et économique.

Cette situation a provoqué une véritable stagnation des réformes en faveur des droits humains. En fin de compte, l'EPU et la pression diplomatique qui s'ensuivra semblent être l'un des derniers espoirs pour provoquer des changements à l'intérieur du pays.



QUAND LES ÉLÈVES DU CENTRE DE LA TRANSITION PROFESSIONNELLE S'ENGAGENT

Alexandra YOSEF

Coordinatrice nationale Codap

En début d'année 2016, le Codap a offert à quatre de ses bénévoles une belle opportunité : intervenir dans quatre classes du Centre de la Transition Professionnelle (CTP) à Genève. Cet établissement regroupe des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire pour se préparer à intégrer une formation professionnelle. Dans ce cadre, l'objectif des interventions est d'encourager la création de projets, en venant en appui aux enseignants notamment par la transmission d'outils en gestion de projets, la dynamique de groupe ainsi qu'une initiation aux droits humains. Au total, une trentaine d'élèves se sont impliqués.

En février dernier, chaque classe a été amenée à identifier une thématique ou une population qui les intéressait, et autour de laquelle ils ont ensuite réalisé un projet de A à Z pour le mois de juin. Formulation d'une problématique, rédaction d'un dossier de recherche de fonds, contacts d'intervenants, répartition des tâches au sein de la classe, élaboration de matériel de promotion sont autant d'étapes à franchir et autant d'apprentissages qui leurs serviront tout au long de leur parcours professionnel. À travers l'implication et la participation des élèves, le but de ces interventions était de leur montrer que leur jeune âge ne devait pas les empêcher de bâtir et mener des actions ayant un impact positif pour la collectivité.

Cette année, deux grands thèmes ont mobilisé les élèves: les migrants et la lutte

contre les discriminations. Chaque classe a abordé la question sous des angles et avec des méthodes d'action différentes. Certains sont partis à la rencontre de requérants d'asile au foyer des Tattes à Genève: partage de spécialités culinaires de différents pays avec les adultes et sortie au musée. Les maquillages et piñatas (figurine faite de papier mâché contenant généralement des sucreries), conçues par les élèves ont mis des sourires aux visages des enfants du foyer. La deuxième classe travaillant sur la migration a, quant à elle, laissé s'exprimer sa fibre artistique et s'est jointe au projet Babel 2.0, une pièce de théâtre construite autour de la rencontre de jeunes requérant-e-s et réfugié-e-s. La parole leur était alors laissée, étant donné qu'ils ont eux-mêmes créé et joué la pièce. Les élèves ont pu assister à des répétitions et s'essayer à des exercices. Cerise sur le gâteau, le micro-trottoir tourné par les élèves et interrogeant les passants sur l'épineuse question de la migration a été intégré à la pièce.

Et les deux autres classes alors, comment se sont-elles engagées dans la lutte contre les discriminations ? Afin d'impliquer l'ensemble des élèves de l'établissement, une des classes a élaboré un questionnaire sur l'islamophobie distribué à toute l'école. À partir des différentes réponses obtenues, des statistiques et un dépliant entièrement conceptualisé par les élèves eux-mêmes a vu le jour. L'enquête révèle que la méconnaissance de l'Islam est la première cause de discrimination à ce sujet. Différentes suggestions ont été faites, et favoriser le débat et la discussion est l'une d'entre elles. La dernière classe a, quant à elle, décidé d'aborder la question de manière légère et ludique en organisant un après-

midi sportif au Centre sportif des Evaux à Genève. Football, pétanque et beach volley ont rythmé un lundi après-midi qui pourtant s'annonçait pluvieux. Sensibilisation oblige, l'association TOTEM qui accueille les jeunes LGBT, est venue toucher un mot sur la question des discriminations en général.

En sus des activités menées par les élèves, le projet a été pour eux l'occasion de contacter des associations afin qu'elles viennent leur parler de leur travail au quotidien. Des rencontres ont ainsi été organisées avec de jeunes femmes d'origine béninoise pour parler de la question du sexisme, avec une association s'occupant de harcèlement scolaire, Action Innocence, ou encore une jeune réalisatrice traitant dans son dernier documentaire de la question des migrants logés dans des Bunkers à Genève.

En tant que bénévoles du Codap, on a pu apporter un petit quelque chose à ces jeunes qui ont croisé notre chemin que cela soit humainement parlant ou en termes de compétences. Au final, tous ces élèves nous ont apporté bien plus encore. Une relation de confiance s'est établie, des joies, des blagues partagées. On a grandi grâce à eux. On n'en menait pas large lors de nos premières interventions. Intimidés, on se demandait souvent si on arriverait à faire quelque chose, tout simplement. Les semaines ont passé, l'assurance et l'aisance ont pris le pas sur les multiples doutes et incertitudes. Puis est venu ce moment magique du passage à l'action. Un ouf de soulagement, une petite lueur de fierté dans les yeux, on y est arrivé, tous ensemble, malgré les obstacles et les doutes.

Le Codap intervient depuis de nombreuses années dans les écoles. Le programme Post Tenebras: Action, en collaboration avec le Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève, a d'ailleurs remporté en 2012, le prix des droits humains du journal Le Courrier. L'année 2016 marque un tournant, les interventions étant désormais conduites par de jeunes bénévoles du Codap. La formation entre pairs étant un aspect essentiel des activités menées par l'association, mettre ainsi en relation ces jeunes en transition et des bénévoles du Codap semblent couler de source.

QUAND ANCIENNES ET NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE CODAPIENS SE RENCONTRENT

Paule DECHEVRENS,

Bénévole Codap

Sandrine GUERRA MAGALHAES

Secrétaire Codap

Alexandra YOSEF

Coordinatrice nationale Codap

De 1986 à 2016, le Codap n'a pas cessé de s'engager pour soutenir les initiatives des jeunes en Suisse et à l'international en faveur des droits fondamentaux. Et voilà que le Codap a 30 ans! A l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 17 avril 2016, les membres de l'association ont tenu à marquer le coup. Non seulement de manière symbolique, en faisant souffler les bougies du trentenaire par le plus ancien et la plus jeune membre du Codap, mais également en proposant de réunir toutes les générations de l'association autour d'une fête mais également d'un exercice d'auto-évaluation.



A trente ans, il est temps de faire une pause et faire le bilan pour revenir sur le chemin parcouru. Ainsi, une vingtaine d'anciens et de bénévoles actuels se sont rencontrés dans une charmante petite maisonnette cachée dans les bois de Vernier (Genève) pour lancer le processus d'auto-évaluation. Pour les bénévoles actuels, c'est également l'occasion de découvrir de nouvelles têtes, en revoir d'autres et visualiser les visages de toutes ces personnes qui, de par leur engagement, ont contribué à faire croître et fleurir une association qui nous est chère. Alors, Paule et moi on embarque un micro, le petit questionnaire savamment préparé par Caroline, notre coordinatrice nationale attitrée, et on part à la découverte de ces vieux de la vieille.

Première étape, Michel Monod, un dynamique retraité pacifiste

Paule: Comment avez-vous connu le Codap ?

Michel Monod : Alors ça fait une dizaine d'année, j'ai été invité par le Codap à donner une formation à la non-violence à la Rippe (ndlr. l'endroit où se déroulait le Cours de Formation de Base il y a quelques années).

Paule : Qu'est-ce qui vous a le plus attiré et motivé à vous engager ?

MM : En fait, je ne suis pas un membre engagé du Codap, mais je suis plutôt un observateur, un formateur éventuel et je viens à l'Assemblée Générale pour m'informer du suivi, comment se développe le Codap, voir ce qu'il se passe de bien.

Paule : Que vous a apporté le Codap ?

MM : Le Codap m'a apporté l'assurance que les droits de l'Homme ne sont pas négligés, que même les jeunes s'en préoccupent, que les jeunes qui viennent à Genève pour les formations, ensuite, sont actifs dans différents pays grâce à ces formations.

Paule : Et un beau souvenir ou une anecdote ?

MM : C'est à la Rippe. J'ai été confronté à des Africains qui étaient eux-mêmes invités à assister à des réunions avec des jeunes filles russes. Ce mélange de jeunes hommes africains et de jeunes filles russes m'a interpellé.

Paule : Dans quel sens cela vous a-t-il interpellé ?

MM : C'était un petit peu le...

Paule : Le boxon.

MM : Non, non pas du tout [rires]... Tout s'est très bien passé, mais disons que c'était une situation un peu originale !

Paule : Okay très bien, bah merci beaucoup

Alex : Peut-être avant de finir vous arriveriez à nous dire un peu qui vous êtes, nom, pré-

nom, votre association.

MM : Alors, moi je m'appelle Michel Monod. Je suis formateur en communication pacifique et non-violente et donc voilà j'habite à Genève. Je suis retraité et je m'occupe pendant ma retraite de formations.

Paule : Merci beaucoup !

Qui a dit que la retraite devait être ennuyeuse! Point s'en faut et Michel Monod nous montre à quel point à tout âge, on peut continuer son engagement. À ce moment de la soirée, les musiciens se préparent sur scène et commencent à accorder leurs instruments. C'est alors que notre regard tombe sur un monsieur à l'air fort avenant. Ni une ni deux nous opérons alors une avancée stratégique afin de nous enquêter sur l'identité de cet individu et comprendre ses liens avec le Codap.

Deuxième escale avec M. Dominique Bavarel, un avocat engagé.



Paule : En quelle année et comment as-tu connu le Codap ?

Dominique Bavarel : Alors j'étais à l'origine au collège, dans un mouvement de jeunes appelé "Le PAVE", et c'est ainsi que j'ai appris à connaître le Codap, car j'ai participé en tant que collégien à quelques réunions dans différents collèges où intervenaient des membres du Codap [ndlr. à l'époque "Comité d'Appui", actif notamment en soutien au PAVE] et j'ai simplement continué.

Au collège, j'ai fait le Cours de Formation de Base (CFB) et voilà j'ai été très content de tous ces gens que je pouvais rencontrer et aussi me renseigner sur les manières de s'investir après le collège dans la suite des activités autour des droits de l'homme. Voilà c'est comme cela que j'ai rencontré le Codap.

Alex : C'était en quelle année, juste par curiosité ?

DB : C'est en, je devais avoir, quand j'ai commencé au Codap, je devais avoir 19-20ans, c'était il y a 23 ans maintenant.

Alex : Okay, merci !

DB : Mais en quelle année je ne sais plus.

Paule et Alex : On va faire le calcul...rires (après des calculs poussés le résultat est le suivant : 1993)

Paule : Et qu'est-ce qui t'as motivé à t'engager ?

DB : Alors moi, c'est les activités sur les droits de l'Homme. Pour moi c'était quelque chose de très important, la défense des droits de l'Homme, c'est le moteur de mon investissement au Codap. Puis, après c'est de s'impliquer de plus en plus dans les groupes préparant le CFB, et les différentes activités.

J'ai pas mal travaillé sur Codapement votre qui est l'ancêtre des Echos Militants. J'ai été un peu au bureau. J'ai fait un service civil au Codap et j'ai même été président à un moment donné. C'est la richesse des rencontres que l'on peut faire au Codap et ce que l'on peut apprendre à travers les gens, en un concentré de compétences, de gens venant énormément de pays différents qui fait que l'on reçoit énormément et puis voilà. Et on peut donner un petit peu des connaissances que l'on acquiert, les partager et réfléchir sur l'évolution des droits fondamentaux. C'est tout cela qui m'a motivé.

Paule : Et bon ça vous avez répondu, quel rôle as-tu joué dans l'association, bénévole,

membre du bureau ?

DB : Bon alors voilà j'étais bénévole essentiellement, avec un petit moment comme civiliste mais j'ai longtemps été bénévole.

Paule : Que t'as apporté le Codap, aussi quelque chose à rajouter ?

DB : Énormément d'expérience, des amis, des compétences, de participer à la construction des formations, de partir à l'étranger. Cela m'a apporté énormément.

Paule : Et maintenant qu'est-ce que tu fais ? Est-ce que le Codap a contribué d'une manière ou d'une autre à cette carrière ?

DB : J'exerce en tant qu'avocat dans une étude qui a une vocation sociale et cela reste quelque chose de très important pour moi le Codap, toujours dans mon activité actuelle, il y a énormément de connaissance que j'ai pu acquérir même en matière de droits fondamentaux qui sont toujours utiles dans mon métier aujourd'hui.

Paule : Et les études de droit du coup ça vient du codap ?

DB : Oui, c'est en lien, bien sûr.

Paule : Un bon souvenir, une anecdote ?

DB : Pour moi c'est les souvenirs, que ce soit à Genève ou à l'étranger, c'est-à-dire énormément de personnes qui comptent beaucoup pour moi. Plutôt qu'une anecdote, c'est plutôt l'ensemble de ces liens que je peux avoir et qui restent très importants, même avec des gens que je ne vois plus. J'ai toujours des nouvelles d'un certain nombre d'entre eux via Facebook.

Il y a pas longtemps par exemple, il y a eu des photos du Cours de Formation de Base et puis j'ai remis ça sur ma page Facebook et puis j'ai vu que des anciens du Codap avaient commenté. Je crois que les personnes qui sont passées par cela ont gardé des liens, même dans leurs activités actuelles.

Paule : Merci !

Alex : Est-ce que tu arrives juste à nous donner ton nom, prénom ?

DB : Dominique Bavarel ... On se fait la bise ? Bisous, bisous.

Le Codap peut avoir un impact dangereusement important sur la vie de ses bénévoles et M.Bavarel en est un bel exemple. Son parcours montre également l'importance des liens qui sont créés au fil des formations et des années. Et c'est comme cela que vingt-trois ans après par un dimanche après-midi fort pluvieux on se retrouve à une AG et on se sent toujours membre d'une belle famille.

A cette heure avancée de la soirée, les musiciens ont débuté le petit concert. Difficile de résister à l'appel de la piste de danse. Un jeune homme arrivé tout récemment titille notre curiosité de journaliste en herbe. Allez il est encore temps de faire une dernière interview avant d'enflammer la piste.



Dernière étape avec Jamieson Myles un académicien en quête de sens?

Paule : En quelle année et comment as-tu connu le Codap ?

Jamieson Myles : Moi j'ai connu le Codap, je pense en 2010, 2011. Je faisais un stage dans une association qui avait ses locaux dans les mêmes bâtiments et c'est comme ça que j'ai connu Selim, Géraldine et l'ancien coordinateur international, David.



Paule : Qu'est-ce qui t'as attiré et motivé à t'engager au Codap ?

JM : En fait, j'ai fait un stage au Codap tout de suite après l'autre stage. J'ai été coordinateur du CFB et du coup je trouvais ça intéressant. Bah moi, ce qui m'intéressait surtout c'était la rencontre de gens venus d'ailleurs et puis de faire en sorte qu'ils soient bien accueillis à Genève parce que je n'avais pas un grand bagage militant, mais voilà j'ai beaucoup de respect pour les gens qui l'ont, notamment dans les pays où c'est un peu plus difficile et c'était une belle opportunité de passer quatre mois avec les gens du Codap en faisant cette activité là.

Paule : Quel rôle as-tu joué dans l'association ?

JM : J'ai encore été bénévole pendant deux ans après cela, et j'ai refait deux CFB

Paule : Qu'est-ce que t'as apporté le Codap ?

JM : La patience. La patience d'expliquer aux gens qui comprennent pas les valeurs qui sont défendues par les droits humains, d'essayer d'amener les gens à comprendre la logique qui sous-tend les droits humains, auprès de personnes qui rejettent à priori ce genre de choses ou qui ont des avis très tranchés, très négatifs.

Paule : Et qu'est-ce que tu fais maintenant et est-ce que le Codap a contribué d'une manière ou d'une autre dans ta carrière ?

JM : Sûrement mais pas directement. Maintenant je suis assistant à l'uni je fais de la recherche.

Paule : En quoi ?

JM : En histoire économique, mais c'est pas sur des thématiques directement en lien avec les droits humains non plus. Mais en tout cas, je viens pas de Genève à la base donc à un moment donné c'est aussi un aspect social. Je viens de déménager à Genève la semaine passée et c'est sympa de revenir et de retrouver des gens que je n'ai pas vu depuis longtemps et on est toujours bien accueilli et on est à l'aise. Mais au niveau professionnel en tout cas il n'y a pas de lien direct.

Paule : Ça marche. Et un beau souvenir, une anecdote que tu voudrais partager ?

JM : Souvenirs, anecdotes... Il y en a pleins. Je ne sais pas il n'y a rien qui me vient à



l'esprit. Enfin à part les moments où j'ai coordonné la formation, les moments d'échanges.

Paule : Tu pourrais juste nous dire ton nom ?

JM : Je m'appelle Jamieson.

Paule : Merci beaucoup !

Trois membres de la famille Codap, des parcours différents, des générations différentes qui se croisent et se retrouvent parfois plus de vingt ans après le début de leur premier engagement. En cette soirée du 17 avril 2016 on ressent cet esprit quasi magique de cette association, qui a cette incroyable capacité à travers les années de permettre à des jeunes aux parcours, aux envies et aux aspirations différentes de se retrouver et de

co-construire ensemble, dans la joie et la bonne humeur, le monde de demain.

Bon il est temps d'aller danser maintenant!

Nouveauté!

Un livre d'or en ligne sur notre site

Si vous aussi vous souhaitez apporter votre témoignage rendez-vous sur notre site internet dans le nouvel onglet «Livre d'or». À l'occasion de ses trente ans, le Codap est à la recherche de témoignages, d'anecdotes, de souvenirs! Contribuez-y en racontant un moment marquant de votre rencontre avec le Codap, racontez-nous ce que cela vous a apporté ou encore décrivez-nous un projet que vous avez réalisé depuis.

REGARD SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Djalal MOKRANI

Rassemblement Actions Jeunesse

Cadre dirigeant

Il fut un temps, pas si lointain, où lorsque l'on évoquait l'économie algérienne, la référence aux hydrocarbures était rapidement établie. Ces hydrocarbures ont fait les beaux jours d'une petite minorité, à savoir dirigeants et autres gouvernements successifs. Pendant ce temps, ils plongèrent dans une perpétuelle précarité et misère des millions d'Algériens, souffrant d'une répartition inéquitable voire injuste de ces richesses nationales et d'une limitation de leurs droits économiques et sociaux.

Pourquoi revenir sur la question des hydrocarbures dans cette petite introduction? En tant que militants et cadres de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), structure représentée dans une quarantaine de wilayas sur les quarante-huit que compte l'Algérie, nous tenons à souligner un fait capital: économie et politique vont de pair. De ce fait incontournable, nous vous livrons un secret de polichinelle: le pouvoir algérien s'est maintenu et se maintient encore, notamment depuis la fin des années 1990, grâce à la rente pétrolière. Pour ce faire, ce dernier a mis en place de rusés mécanismes politiques afin d'acheter la paix sociale tout en muselant la société civile. Ces subterfuges ont coûté, en une dizaine d'années, plus de 800 millions de dollars en fraude et corruption, pour des résultats économiques somme toute dérisoires.

Il faut savoir que l'économie algérienne est rentière à hauteur de 95%. En effet, hormis les hydrocarbures, l'Algérie ne produit rien ou presque, au point d'être connue pour sa théorie de l'import-import. Conséquence: un commerce extérieur dédié à 97% aux hydrocarbures, les 3% restant étant constitués de quelques produits agro-alimentaires de base tels que le sucre ou les dattes.



Chute du prix du baril

Or, il y a plus d'une année de cela, le cours du pétrole a brutalement chuté sur les marchés mondiaux. Des 120 dollars le baril à son apogée, le brut algérien a chuté aux alentours de 30 dollars, somme insuffisante, ne serait-ce que pour couvrir les charges de production. Dure réalité pour le gouvernement algérien qui, pour la première fois, a dû faire face à ses responsabilités! L'alerte lancée, les dirigeants algériens se sont réveillés et ont amené sur le devant de la scène un concept aussi beau que mythique: l'économie productive! Comment peut-on passer aussi brusquement des milliards de dollars de la rente pétrolière aux bénéfices mesurés au dollar près d'une éventuelle économie productive? L'Algérie a-t-elle seulement les ressources nécessaires pour rêver à un tel revirement? A-t-elle élaboré une stratégie suffisamment réaliste en matière de production, dans un pays où la confiance entre gouvernants et gouvernés est pourtant rompue?

Ces questions, les gouvernements algériens auraient dû se les poser il y a fort longtemps

pour éviter l'hécatombe liée à la terrible chute du prix du pétrole. Les dirigeants algériens qui rêvaient encore, il y a peu, à une remontée miracle du cours de l'or noir, ont vu leurs espoirs déçus lors de la rencontre de Doha. Cette conférence qui regroupait certains des pays de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) et non-OPEP, en avril dernier, a été un échec.

Pourtant, l'Algérie aurait tout pour être une économie forte et fleurissante. En effet, le pays possède des ressources naturelles considérables. Sa terre, fertile, est favorable à l'agriculture et son littoral riche en ressources halieutiques. Sa Métidja, grande plaine agricole de l'arrière-pays algérois, pourrait nourrir à elle seule le continent africain, d'après certaines études. Avec une population constituée de 70% de personnes de moins de 35 ans, le pays dispose de ressources humaines jeunes et dynamiques. Enfin, l'Algérie détient encore d'importants moyens financiers, engrangés lors de l'ère de la rente pétrolière, qu'elle pourrait réinvestir pour relancer son économie.

Un avenir incertain

En tant qu'organisation de jeunes et acteur associatif averse d'un développement économique à la hauteur des sacrifices consentis par nos aînés, il nous paraît clair que les cadres dirigeant algériens demeurent dépourvus d'une réelle volonté politique de développer le pays. De l'aveu du chef d'Etat lui-même, le pays se trouve dans une "très grave" conjoncture économique. A la veille d'une réunion de la tripartie, le premier ministre a même solennellement déclaré que "l'ère du pétrole est révolue". Cette tripartie était d'ailleurs composée de l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), puissant syndicat au pouvoir, du FCE (Forum des Chefs d'Entreprises, équivalent du Medef en France), organisation patronale aux mains du pouvoir et du gouvernement. Au lendemain de la rencontre entre ces trois éléments du pouvoir, qui s'est tenu le 3 juin dernier, l'Etat a exprimé sa volonté de passer à un autre modèle économique plus performant. Experts et analystes ont exprimé leur scepticisme face à cette déclaration, considérée par certains comme de la poudre aux yeux.

Approcher l'économie algérienne s'avère être un exercice difficile et ces quelques lignes ne sauraient refléter la complexité de la question. Nous concluons donc cet article en mentionnant un dernier phénomène qui gangrène l'économie nationale, l'économie informelle. Le marché parallèle, notamment des devises, brasse des sommes colossales qui ne profitent pas à l'Etat. Cela est possible grâce à des lobbies qui agissent en toute impunité et ne craignent pas les représailles, car ils disposent de puissants alliés dans les plus hautes sphères étatiques.

Dans ce contexte incertain, quel avenir et quels droits pour le peuple algérien? La question est plus que jamais d'actualité.

LES SAVOIRS TRADITIONNELS : FIERTÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES

Hicham EL-MASTOURI

Organisation Tamaynut

Responsable de la formation et des relations extérieures

Le peuple Amazigh est un peuple autochtone représenté dans le nord de l'Afrique. Leur présence est particulièrement forte au Maroc, où ils représentent 65 à 70 % de la population selon les estimations de la Confédération des associations Amazigh du Sud du Maroc. Depuis l'antiquité, un système de pensées ainsi que des savoirs traditionnels se sont développés, très influencés par leur environnement et les civilisations avec lesquelles ils cohabitent depuis des siècles. Qu'entendons-nous par savoirs traditionnels ? Et quels en sont les exemples et les symboles emblématiques chez les Amazigh ?

A vrai dire, au niveau international, il n'existe pas une définition bien précise du concept de «Savoirs traditionnels», mais je me réfère à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), pour cerner et définir cette notion. En matière de propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels sont l'ensemble des connaissances, savoir-faire, représentations, techniques et pratiques, élaborés, préservés, développés, transmis d'une génération à une autre et qui forment une part indissociable de l'identité culturelle ou spirituelle d'un peuple ou d'une communauté.

La Convention sur la diversité biologique de 1992 constitue un point de référence remarquable sur le plan international et un moment de progression considérable pour le concept de «savoirs traditionnels» et ce pour deux raisons. Premièrement, il s'agit d'un traité international juridiquement contraignant. Deuxièmement, l'article 8 (j) parle clairement de la question du respect, de la préservation et du maintien des savoirs, des innovations et des pratiques des communautés autochtones.

Les Nations Unies ont aussi porté attention aux savoirs traditionnels dans l'article

31.1 de la Déclaration sur les droits des Peuples autochtones de 2007 qui stipule : « Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. »



L'exemple de l'Agadir

L'Agadir, grenier collectif élaboré par les Amazighs au Maroc et dans le Nord de l'Afrique de manière générale, est un parfait exemple de savoir traditionnel..

Sur le plan étymologique du mot et selon Emile Laoust, le terme prend le sens de « forteresse, de magasin collectif ou bien de maison fortifiée ou encore celui d'une chambre à provision aménagée dans une tour d'angle de l'habitation ». C'est d'ailleurs de là que vient le nom de la ville d'Agadir, au sud du Maroc.

Ce bâtiment a joué de nombreux rôles, réglés par des codes du droit coutumier, et a attiré l'attention de figures scientifiques telles que Robert Montagne et Jacques Meunié. Premièrement, ce lieu de stockage des récoltes des tribus Amazigh permet de diminuer le risque de perte causé par l'aridité du climat. Ensuite, l'Agadir protège, car il est également utilisé comme refuge en cas de danger (incendies, attaques des voisins ou du Makhzen, le gouvernement du sultan du Maroc). Enfin, il s'agit d'un lieu de rencontres pouvant être comparé à une « maison de la tribu », qui regroupe et rassemble tous les membres (femmes et hommes) de l'institution politique. Ils y discutent et prennent des décisions quant aux actions politiques de la communauté. On pourrait le comparer à un Parlement.

Malheureusement, avec la globalisation et l'absence de volonté politique de l'Etat marocain de se réconcilier avec son peuple, son histoire et son identité, beaucoup d'exemples de l'intelligence du peuple Amazigh sont ignorés voire détruits dans un rapport de force défavorables vis-à-vis d'autres cultures politiquement dominantes et fortement présentes dans les cercles de décision.

Forum social mondial: participez aux débats à distance

Que vous prévoyiez ou non d'être à Montréal du 9 au 14 août 2016, vous pouvez participer au Forum social mondial 2016. Pour ce faire, il suffit de vous inscrire en ligne au FSM 2016. Votre compte sera alors activé et vous pourrez ainsi interagir avec les autres participant(e)s, organisations et collectifs qui comme vous souhaitent contribuer à la construction d'un autre monde.

Inscription

fsm2016.org/participer/sinscrire/

Nouveauté!

Un livre d'or en ligne sur notre site

Si vous aussi vous souhaitez apporter votre témoignage rendez-vous sur notre site internet dans le nouvel onglet «Livre d'or». À l'occasion de ses trente ans, le Codap est à la recherche de témoignages, d'anecdotes, de souvenirs! Contribuez-y en racontant un moment marquant de votre rencontre avec le Codap, racontez-nous ce que cela vous a apporté ou encore décrivez-nous un projet que vous avez réalisé depuis.

Echos militants est une publication biannuelles du Codap, constituée de 8 à 16 pages, à l'attention de ses membres d'équipes, membres associés et membres simples.

Graphisme et mise en page: www.lilirangelechat.com //

Abonnement annuel (version papier): CHF 20.-/CAD 20.-/EURO 15.-//.

Ont contribué à ce numéro: *Martina Ambruso, Cécile Bouziat, Victor Buzu, Noémie Chatelangat, Cédric Chatelangat, Paule Dechevrens, Hicham El-Mastouri, Juliane Féger, Sandrine Guerra Magalhaes, Djalal Mokrani, Nicoleta Iftodi, Robin Junod, Sophiyatou Ndao, Vitalie Popov, Caroline Ritter, Islem Saïd, Eric-Aimé Semien, Dianguina Soumaré, Alexandra Yosef.*

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous «prêtent» gracieusement illustrations et articles.

Le Codap, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de Droits de l'homme, créé à Genève en 1986, a pour objectif de promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme. Le Codap veut provoquer l'émergence de nouveaux projets de réflexion: il propose des formations, un appui et un conseil en matière d'action //

Compte en Suisse: Banque Cantonale de Genève (BCG), compte K 775.83.05.

Pour les versements depuis la Suisse, le CCP est 12-1-2.

Pour les versements depuis l'étranger BIC/SWIFT: BCGECHGGXXX IBAN: CH14 0078 8000 K077 5830 5

codap

Rue Liotard 5
CH - 1202 Genève

tél + 41 22 735 93 94
fax + 41 22 345 02 46

codap@codap.org
www.codap.org
skype: codap_ge